

## Agence nationale du DPC : un nouvel appel d'offres consacré au repérage et à l'évaluation des troubles cognitifs en médecine générale.

L'Agence nationale du DPC a publié le 15 avril, à la demande du Ministre de la santé, son premier marché public au titre de l'article R 4021-20.

Ce marché triennal a pour objet la conception et la mise en œuvre d'actions de DPC visant à améliorer le repérage et le diagnostic précoce des troubles cognitifs par les médecins spécialistes en médecine générale.

Peuvent y candidater tous les organismes de DPC (ODPC) enregistrés auprès de l'Agence pour le public des médecins généralistes. 10 ODPC seront sélectionnés au terme de la procédure et bénéficieront de l'exclusivité de déploiement de ces actions sur les trois années du marché.

Le dépôt des candidatures peut être réalisé jusqu'au mercredi 15 juillet 2020 à 12h00.

### Un appel d'offres dans les suites du plan Maladies neurodégénératives

L'Agence nationale du DPC a élaboré le cahier des charges en collaboration avec des experts désignés par le Collège de Médecine Générale (CMG) et le Président du comité de suivi du plan national maladies neuro-dégénératives 2014-2019, le Professeur Michel Clanet. Il poursuit un des objectifs d'améliorations prioritaires de ce plan. Les premières actions seront déployées à compter du mois de novembre 2020

### Une nouvelle régulation de l'offre de DPC

Ce nouvel appel d'offres fait suite à l'appel à projets consacré à la conception et la réalisation d'actions de DPC interprofessionnel publié en juillet 2019. En effet, l'Agence du DPC poursuit sa mission de régulation de l'offre de DPC en mettant en place des dispositifs complémentaires au dispositif initial dit de « guichet » : des appels à projets visant à susciter l'émergence d'une nouvelle offre et des appels d'offres visant à encadrer l'offre existante. Michèle Lenoir-Salfati, directrice générale de l'Agence, souligne : « *L'objectif est de sélectionner des organismes qui ont une véritable plus-value scientifique et pédagogique sur certaines thématiques. L'Agence souhaite ainsi renforcer son exigence sur la qualité de l'offre et susciter l'émergence d'une offre sur des thématiques très ciblées. C'est un axe stratégique fort de l'Agence pour le prochain triennal. D'ailleurs d'ici cet été, un nouvel appel d'offres sera publié relatif au repérage précoce des troubles du spectre de l'autisme.* »

## Contacts et demandes d'information

L'Agence vous donne rendez-vous

- sur son **site internet** [www.agencedpc.fr](http://www.agencedpc.fr)
- à l'adresse [communication@agencedpc.fr](mailto:communication@agencedpc.fr) pour toute demande d'information.

Retrouvez toutes les actualités de l'Agence nationale du DPC sur notre compte Twitter officiel :



## À propos de l'Agence nationale du Dispositif Professionnel Continu

*L'Agence nationale du Développement Professionnel Continu (DPC) est un Groupement d'Intérêt Public (GIP), constitué paritairement entre l'Etat et l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM). L'Agence pilote le dispositif de DPC pour l'ensemble des professionnels de santé (hospitaliers, autres salariés et libéraux) en collaboration avec leurs représentants, intervenant au sein d'instances gestionnaires et scientifiques. Dans ce cadre, elle réalise l'enregistrement des organismes de formation souhaitant proposer des actions de DPC, s'assure de la qualité scientifique et pédagogique des actions de DPC proposées, fait la promotion du dispositif et contribue au financement des actions de DPC pour dix professions de santé libérales ou exerçant en centre de santé conventionné (chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sages-femmes) et des médecins des établissements de santé et médico-sociaux.*

*Les chiffres clés 2019 (31 décembre 2019) :*

- 2 420 organismes de DPC enregistrés (+8,6 % sur un an)
- 13 045 actions publiées sur le site (-8,5% sur un an)
- 371 331 comptes créés sur [mondpc.fr](http://mondpc.fr) : (+11,5 % sur un an)